

NOTE DE SYNTHÈSE CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N°18636

□ - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Affectation des Résultats de l'exercice 2019 du Territoire Marseille Provence.

Contexte :

Affectation des résultats issus des Comptes Administratifs des Budgets annexes 2019 du Territoire Marseille Provence :

- Budget Annexe Assainissement
- Budget Annexe Eau
- Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets
- Budget Annexe Ports de Plaisance
- Budget Annexe Crématorium
- Budget Annexe Opérations d'aménagement

Objectifs poursuivis, motifs de fait et de droit

L'affectation des résultats intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire. Elle n'est pas obligatoire lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement ne sont pas négatifs.

L'affectation des résultats de fonctionnement 2019 va permettre de couvrir en priorité les déficits de clôture en investissement.

L'affectation donnera lieu à l'émission d'un titre au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Affectation budgétaire des résultats de l'exercice 2019 des budgets annexes du territoire Marseille Provence, comme ci-dessous :

Budgets	Résultats de l'exercice 2019		Résultats de clôture	Résultat de clôture	Restes à réaliser en Recettes 2019	Résultats cumulés	Part affectée à l'investissement 2020	Solde maintenu en section de fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement 2019	d'investissement 2019		Investissement 2019		
Budget Assainissement	12 793 589,83	1 460 612,72	24 412 431,90	-4 706 932,80	0,00	-4 706 932,80	8 255 610,80	16 156 821,10
Budget Eau	-802 670,87	2 285 294,37	2 961 146,99	20 239 466,63	0,00	20 239 466,63	0,00	2 961 146,99
Budget Collecte et Traitement des Déchets	1 098 085,79	-15 023 655,81	1 633 409,82	-18 747 987,32	18 500 000,00	-247 987,32	247 987,32	1 385 422,50
Budget Ports de Plaisance	1 517 552,12	-1 618 009,59	1 583 982,67	-1 032 086,24	0,00	-1 032 086,24	1 032 086,24	551 896,43
Budget Crématorium	375 480,68	273 669,55	3 022 049,90	1 573 319,39	0,00	1 573 319,39	0,00	3 022 049,90
Budget Opérations d'Aménagement	2 171 505,03	-3 411 818,58	1 908 900,78	-2 373 052,87		-2 373 052,87	1 908 900,78	0,00

Implications de la décision (financières, juridiques, administratives...) :

Quatre budgets sont concernés par l'affectation des résultats : l'Assainissement, la Collecte et le Traitement des Déchets, les Ports de Plaisance et les Opérations d'aménagement.

Pour le budget Assainissement, l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 à hauteur 8 255 610,80 euros va permettre la couverture du déficit d'investissement à hauteur de 4 706 932,80 euros et la diminution en partie de l'emprunt d'équilibre de 4 173 450,30 € ;

Pour le budget Collecte et Traitement des Déchets, l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 à hauteur 247 987,32 euros va permettre, en partie, la couverture du déficit d'investissement de 18 747 987,32 euros, du fait d'un reste à réaliser en recettes de 18 500 000 €.

Pour le budget Ports de Plaisance, l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 à hauteur 1 032 086,24 euros va permettre de couvrir en totalité le déficit d'investissement à hauteur de 1 032 086,24 euros.

Pour le budget Opérations d'aménagement, l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 à hauteur 1 908 900,78 euros va permettre de couvrir en partie le déficit d'investissement à hauteur de 2 373 052,87 euros. Un emprunt d'équilibre viendra compenser le déficit d'investissement restant.

Informations complémentaires au rapport :

Les affectations des résultats 2019 doivent être inscrites à la première décision modificative qui suit le vote du compte administratif, soit dans le cadre du Budget Supplémentaire 2020, conformément au tableau précédent.